

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-074

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

10 octobre 2025

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU TITRE  
DU PDH POUR LA  
RENOVATION  
ENERGETIQUE DU  
LOGEMENT DE Mr  
MONTHIEU**

**ABSENTS EXCUSES :**

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

**SECRETARE DE SEANCE :** Christian LATOUILLE

Monsieur le Président expose que Mr Stéphane MONTIEU a déposé une demande de subvention pour des travaux concernant son habitation qui est située au 8, rue Dupuytren 87 260 PIERRE-BUFFIERE. Celle-ci concerne des travaux de rénovation énergétique. Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 36 000.00 € HT, dont 35 000.00 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ce dossier (SOLIHA) :

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	1 000.00 €	35 000.00 €
Subvention ANAH	600.00 €	19 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	200.00 €	1 500.00 €
Subvention CDC BSHV	200.00 €	500.00 €
Total des aides	1 000.00 €	21 000.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	0.00 €	14 000.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire		14 000.00 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-074-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Il indique que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, au titre de la mission « AMO » de **200.00 €** et au titre des travaux de **500.00 €**.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,  
Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,  
Vu l'avenant N° 1 à la Convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne (2023-2027),  
Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,  
Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé 8, rue Dupuytren 87 260 PIERRE-BUFFIERE, appartenant à Mr Stéphane MONTIEU.

**APRES AVOIR ENTENDU** l'exposé qui précède, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'accorder à Monsieur Stéphane MONTIEU :
  - Une subvention de **200.00 €** au titre des frais d'AMO,
  - Une subvention de **500.00 €** au titre des travaux dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé 8, rue Dupuytren 87 260 PIERRE-BUFFIERE,
- **PRECISE** que cette aide sera versée directement au propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.  
Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :
  - Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :  
Christian LATOUILLE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20251020-2025-074-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025